



الوزارة الأولى  
**PREMIER MINISTÈRE**

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE  
Honneur - Fraternité Justice

اللجنة الوطنية  
لرقابة الصفقات العمومية

Commission Nationale de  
Contrôle des Marchés Publics

انواكشوط في: .....

الرقم: .....

**PROCES VERBAL**  
**N° 102/CNCMP/2023**  
**DU 06/12/2023**

Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, le 06/12/2023 à 12h 00min, sur convocation de son président Monsieur Mohamed Elkory CHEINE .

**Etaient présents:**

- Ahmed Ould Abe, Représentant du Ministère des Finances
- Boubou Sylla, Membre du CP
- Fatimetou Michel, Membre du CP
- Jemal Mahfoudh, Membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP

**Etaient absents:**

**Commission de Passation des Marchés Publics de l'Agriculture (CPMP/MA)**

1°/- **Examen** d'une demande de dérogation relative au recrutement d'une firme chargée de la réalisation de l'étude de faisabilité d'un écosystème de financement du secteur agricole en Mauritanie; **Réf: Lettre N°227 CPMP/MA reçue le 30 novembre 2023**

**Décision: Approuvé**

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MA approuvant ladite demande de dérogation.*

2°/- **Examen** de la demande de remise de pénalité de retard appliquée dans le cadre du marché n°1291/F/070/CPMP/MA/DAR/2023, relatif à la fourniture de matériel de clôture en grillage (lot4), **Réf :lettre CPMP/MA reçue le 01/12/2023.**

**Décision: Approuvé**

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MA approuvant ladite remise de pénalités de retard.*

*(Handwritten signatures and initials)*

3°/- **Examen** de la demande de remise de pénalité de retard appliquée dans le cadre du marché n°1293/F/072/CPMP/MA/DAR/2023, relatif à la fourniture de matériel de clôture en barbelé (lot1), Réf : lettre CPMP/MA reçue le 01/12/2023.

**Décision:** Approuvé

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MA approuvant ladite remise de pénalités de retard.*

4°/- **Examen** de la demande de remise de pénalité de retard appliquée dans le cadre du marché n°1288/F/067/CPMP/MA/DAR/2023, relatif à la fourniture de matériel de clôture en grillage (lot 1), Réf : lettre CPMP/MA reçue le 01/12/2023.

**Décision:** Approuvé

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MA approuvant ladite remise de pénalités de retard.*

5°/- **Examen** de la demande de remise de pénalité de retard appliquée dans le cadre du marché n°1290/F/069/CPMP/MA/DAR/2023, relatif à la fourniture de matériel de clôture en grillage (lot 3), Réf : lettre CPMP/MA reçue le 01/12/2023.

**Décision:** Approuvé

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MA approuvant ladite remise de pénalités de retard.*

6°/- Examen du PPM révisé du PRODEFI au titre de l'année 2023, Réf : lettre N° 000243/ CPMP/ MA / reçue le 29/11/2023.

**Décision:** Approuvé

*Sur la base des documents fournis, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MA approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.*

7°/- **Examen** de la demande de remise de pénalité de retard appliquée dans le cadre du marché n°1289/F/068/CPMP/MA/DAR/2023, relatif à la fourniture de matériel de clôture en grillage (lot 2), Réf : lettre CPMP/MA reçue le 01/12/2023.

**Décision:** Approuvé

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MA approuvant ladite remise de pénalités de retard.*

8°/- **Examen** de la demande de remise de pénalité de retard appliquée dans le cadre du marché n°1292/F/071/CPMP/MA/DAR/2023, relatif à la fourniture de matériel de clôture en barbelé (lot 2), Réf : lettre CPMP/MA reçue le 01/12/2023.

**Décision:** Approuvé

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MA approuvant ladite remise de pénalités de retard.*



9°/- **Examen** du projet d'avenant au marché n°1805/F/076/CPMP/MA/P2RS/2023, relatif à l'acquisition de denrées alimentaires et matériels pour l'approvisionnement initial de 16 boutiques dans les communes de Boubacar Ben Amer, Kankoussa et Dar El Avia, **Réf : lettre n°242/CPMP/MA reçue le 29/11/2023..**

**Décision:** Approuvé

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MA approuvant ledit avenant.*

**Ministere de la Transformation Numerique de l'Innovation et de Modernisation de l'Administration (CPMP/MTNIMA)**

1°/- Examen du PPM MTNIMA / DASS au titre de l'année 2023, Réf : lettre N° 0072 CPMP/MTNIMA / reçue le 06 /12/ 2023 .

**Décision:** Approuvé

*Sur la base des documents fournis, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MTNIMA approuvant ledit PPM pour l'année 2023.*

**Port Autonome de Nouakchott dit Port de l'Amitie (CPMP/PANPA)**

1°/- Examen du PPM révisé du PANPA au titre de l'année 2023, Réf : lettre N° 014/23 CPMP / PANPA / reçue le 04/12/2023.

**Décision:** Approuvé

*Sur la base des documents fournis, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/PANPA approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.*

**Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Élevage (CPMP/ME)**

1°/- **Examen** d'une décision déclarant infructueux le marché relatif aux travaux de construction d'un centre de développement de l'élevage intégré, de l'acquisition d'équipements et d'aménagement du périmètre de culture fourragère (10 ha) à Tichitt en un seul lot; **Réf: Lettre N°161 CPMP/ME reçue le 27 novembre 2023**

**Décision:** Approuvé

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/ME rendant ce dossier infructueux.*

**Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (CPMP/MHUAT)**





1°/- **Examen** de la demande de remise des pénalités de retard appliquée dans le cadre du marché n°0424/T/029/CPMPSI/2017 relatif aux travaux de construction de deux écoles primaires préfabriquées à Nouakchott sud, Réf : lettre n°267/CPMP/MHUAT reçue le 04/12/2023.

**Décision:** Non approuvé

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ladite remise de pénalités, car les éléments fournis ne la justifie pas.*

2°/- **Examen** de la demande de remise des pénalités de retard appliquée dans le cadre du marché n°0425/T/030/CPMPSI/2017 relatif aux travaux de construction de deux écoles primaires préfabriquées à Nouakchott Ouest, Réf : lettre n°266/CPMP/MHUAT reçue le 04/12/2023.

**Décision:** Non approuvé

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ladite remise de pénalités, car les éléments fournis ne la justifie pas.*

3°/- **Examen** d'un complément d'information au dossier de consultation simplifiée relatif aux travaux d'achèvement de 5 logements au regroupement de Mousfeya, Hodh Echargui. Réf : lettre N°0363/CPMP/MHUAT, reçue le 30 Novembre 2023.

**Décision:** Approuvé

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHUAT approuvant ce dossier.*

4°/- **Examen** d'un rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives à la construction d'espace de jeunes à Oualata dans le cadre des préparations du festival des cités du patrimoine Oualalaa 2023. Réf : lettre N° 0359/CPMP/MHUAT, reçue le 27 Novembre 2023.

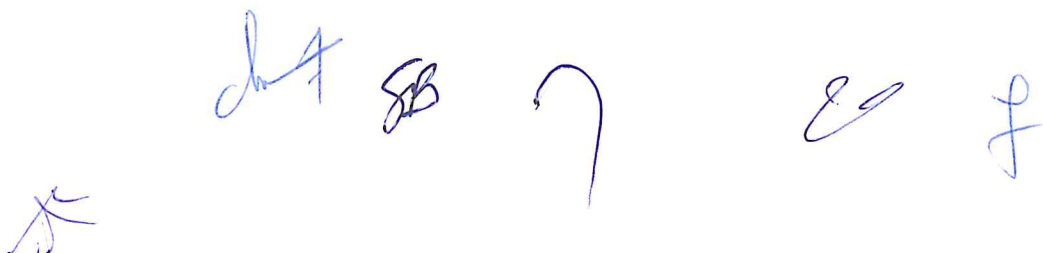
**Décision:** Reporté

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de s'assurer de la disponibilité de fonds.*

5°/- Examen du PPM actualisé du MHUAT au titre de l'année 2023, Réf : lettre N° 268 / CPMP /MHUAT /reçue le 05/12/2023 .

**Décision:** Approuvé

*Sur la base des documents fournis, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHUAT approuvant ledit PPM actualisé (actualisation n°13) pour l'année 2023.*

The image shows several handwritten signatures in blue ink at the bottom of the page. There are approximately seven distinct signatures, some appearing to be initials or short names, scattered across the lower portion of the document.

6°/- **Examen** d'un rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives à la réhabilitation du siège fondation, l'école secondaire et mahadra à Oualataa. **Réf : lettre N°0360/CPMP/MHUAT, reçue le 27 Novembre 2023.**

**Décision:** Approuvé

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas objection par rapport à la décision de la CPMP/MHUAT approuvant ledit rapport d'évaluation proposant l'attribution du marché à Tawvigh Min Ejli El Bina Watamir pour un montant de 6 908 140 MRU TTC et un délai d'exécution de 04 mois.*

7°/- **Examen** d'un rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives à l'achèvement des travaux de construction de 5 logements au regroupement N'Beiket Lehwach, Hodh Echarghi. **Réf : lettre N°0362/CPMP/MHUAT, reçue le 29 Novembre 2023.**

**Décision:** Reporté

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de fournir les éléments suivants :*

- *L' accusé de réception de l'entreprise n'ayant pas répondu à la consultation ;*
- *La disponibilité de fonds.*

**Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime (CPMP/MPEM)**

1°/- Examen du PPM du AMAM au titre de l'année 2023, **Réf : N° 0000247 CPMP/ MPEM / reçue le 04/12/2023.**

**Décision:** Approuvé

*Sur la base des documents fournis, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MPEM approuvant ledit PPM pour l'année 2023.*

**Commission de Passation des Marchés Publics de l'Autorité de protection des Données à Caractère Personnel (CPMP/APD)**

1°/- **Examen du projet de marché** relatif à la fourniture d'un véhicule tout-terrain (4x4) neuf au profit de l'Autorité de Protection des Données à Caractère Personnel (APD).  
**Réf. : lettre n°005/CPMP/APD reçue le 04 Décembre 2023.**

**Décision:** Approuvé

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/APD approuvant ledit projet de marché passé avec CMDA s.a pour un montant de 2 593 644 MRU TTC et un délai de livraison de 30 jours.*

**Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (CPMP/MIDEC)**

1°/- Examen du PPM actualisé du MIDEC au titre de l'année 2023 , Réf : lettre N° 0000322 /CPMP /MIDEC/ reçue le 04/12/2023.

**Décision: Approuvé**

*Sur la base des documents fournis, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MIDEC approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.*

**Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de la Santé (CPMP/MS)**

1°/- Examen de PPM du CHN au titre de l'année 2023, Réf : lettre N° 0000372 / CPMP / MS / reçue le 30/11/2023 .

**Décision: Approuvé**

*Sur la base des documents fournis, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MS approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.*

**Ministère du Commerce,de l'Industrie,de l'Artisanat et du Tourisme (MCIAT)**

1°/- Examen du complément d'informations relatif au Projet PPP du Guichet Unique du Commerce Extérieur; Réf. lettre n°66/DEPC-UGP PPP/MCIAT/ reçue le 27 novembre 2023.

**Décision: Reporté**

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP donne son avis avec réserves afin de :*

- *Fournir les études de faisabilité et de soutenabilité budgétaire ;*
- *Revoir et justifier la durée des phases de conception et d'exploitation ;*
- *Préciser clairement les modalités de remboursement de l'opérateur ;*
- *Fournir tout autre document permettant de justifier davantage l'utilité et le coût du projet.*

**Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Équipement et des Transports (CPMP/MET)**

1°/- Examen d'une demande d'annulation de la procédure de passation du marché passé par entente directe relatif aux travaux de réhabilitation, d'entretien et de nettoyage des bretelles et trottoirs à Nouakchott; Réf: lettre N°337 CPMP/MET reçue le 04 décembre 2023

**Décision: Approuvé**

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de CPMP/MET approuvant ladite demande d'annulation de la procédure.*

Handwritten signatures in blue ink, including a large signature on the left, a signature in the middle, and several smaller signatures on the right.



2°/- **Examen** d'un projet de marché relatif à l'acquisition de véhicules au profit du Laboratoire National des Travaux Publics (LNTP). Réf : lettre N° 0328/CPMP/MET, reçue le 27 Novembre 2023.

**Décision: Approuvé**

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MET approuvant ledit projet de marché conclu avec CMDA sa pour un montant de 8 205 260 MRU TTC et un délai d'exécution de quatorze à vingt-huit jours après la notification du marché.*

**Ministère de la Santé (MS)**

1°/- **Examen** de la demande d'avis concernant la non application des pénalités de retard relatives à l'exécution des travaux de construction du Centre Hospitalier d'Atar, Réf : lettre n°894/MS reçue le 29/11/2023.

**Décision: Reporté**

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de :*

- *justifier davantage les motifs du retard;*
- *fournir la décision de l'autorité contractante ou de l'autorité hiérarchique sur la remise de pénalités;*
- *fournir la notification du marché;*
- *fournir le PV de remise de site;*
- *fournir le rapport du bureau de suivi sur l'exécution du marché, précisant et détaillant les dates d'arrêts et de reprises des travaux.*

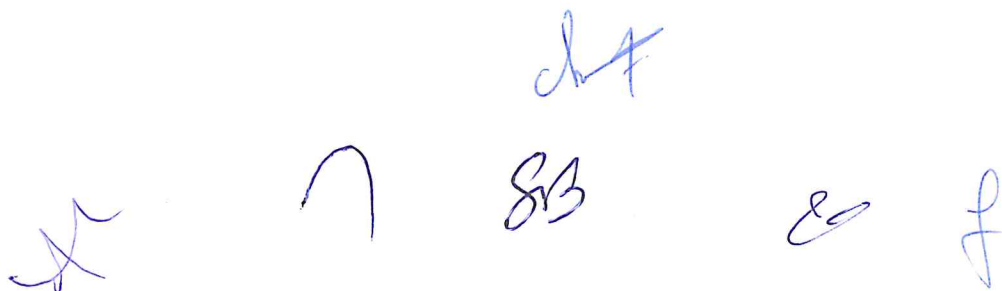
**CPMP/MESRS-MCIAT (CPMP/MESRS-MCIAT)**

1°/- **Examen** du dossier de consultation simplifiée relatif à l'Acquisition d'un véhicule 4x4 Station Wagon; Réf. lettre n°033/CPMP/MESRS-MCIAT/P reçue le 30 novembre 2023.

**Décision: Approuvé**

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MESRS-MCIAT approuvant ce dossier.*

**Ad-Hoc/ANAC (Ad-Hoc/ANAC)**

The image shows five handwritten signatures in blue ink, arranged horizontally. From left to right: a stylized signature, a simple curved line, a signature that appears to be 'SIB', a signature that appears to be 'Ea', and a signature that appears to be 'f'.

1<sup>o</sup>/- **Examen** d'un complément d'information au projet de marché passé par entente directe pour la fourniture et l'installation d'une machine RX bagage à soute d'inspection double énergie à large ouverture destiné à l'Aéroport International de Nouakchott Oumtounsy. **Réf : lettre N° 863/Commission AD-HOC/ANAC, reçue le 01 Décembre 2023.**

**Décision: Approuvé**

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de commission AD-HOC/ANAC approuvant ledit projet de marché conclu par entente directe avec la Société HTDS pour un montant de 46 000 Euros HT et un délai d'exécution de 45 jours.*

**Commission Ad-Hoc MEDD (Ad-Hoc/MEDD)**

1<sup>o</sup>/- **Examen du projet de marché passé par entente directe** relatif à l'assistance technique pour le logiciel TOMPRO.

**Réf. : lettre n°000/AD-HOC/HISWACA-SOP1 reçue le 04 Décembre 2023.**

**Décision: Approuvé**

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la Commission Ad-hoc/HISWACA-SOP1 approuvant ledit projet de marché passé par entente directe avec SIGMA INFORMATIQUE pour un montant de 98 000 MRU HT et un délai d'exécution 1 an.*

2<sup>o</sup>/- **Examen du projet de marché passé par entente directe** pour la fourniture, installation et le paramétrage du logiciel TOMPRO pour le projet HISWACA SOP 1.

**Réf. : lettre n°000/AD-HOC/HISWACA-SOP1 reçue le 04 décembre 2023.**

**Décision: Approuvé**

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la Commission Ad-hoc/HISWACA-SOP1 approuvant ledit projet de marché passé par entente directe avec SIGMA INFORMATIQUE pour un montant de 660 000 MRU HT et un délai d'exécution immédiat.*

**LE PRESIDENT**

**Mohamed Elkory CHEINE**



**Les signataires:**

- Ahmed Ould Abe, Représentant du Ministère des Finances
- Boubou Sylla, Membre du CP
- Fatimetou Michel, Membre du CP
- Jemal Mahfoudh, Membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP